

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 11 novembre, le Conseil Municipal de Romestaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. GRANGE Pierre, Maire, à 09H00.

Etaient présents : GRANGE - BALLETT – ESTOPPEY -LARTIGUE – PERROT - LENCLOS – AMOURGIS – TISSIE

Pouvoir : Néant

Absents /Excusés : LAGUEYRIE - SERENA

Secrétaire de séance : LENCLOS

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le SDEE 47. Le conseil municipal accepte.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte rendu du 16 octobre 2019.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur les parcelles D 860-828 situées au lieu-dit « Jean D'Ayne » au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

### **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le 14 septembre 2019, le Comité Syndical du SIVU Fourrière de Lot et Garonne s'est prononcé en faveur de la modification de ses statuts.

Nécessité de modifier les statuts du SIVU afin de faciliter la mise en œuvre des réunions de l'organe délibérant et ainsi permettre plus de fluidité et de réactivité dans la prise des décisions ayant trait à son fonctionnement.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**PREND CONNAISSANCE** et **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION PARKING PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 octobre 2019, il a été décidé de créer un parking public à ciel ouvert dans le but d'accroître la sécurité au niveau du cimetière et de faire les travaux par la communauté de communes pour un montant de 7 080.00 euros TTC ( 5 900.00 euros H.T).

Pour des raisons de sécurité, il faut procéder à la création d'un parking devant le cimetière afin d'éviter que les véhicules stationnent sur les bas-côtés de la route et ne se retrouvent dans le fossé et ne gênent pas la circulation sur la route communale menant à la mairie.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Lot et Garonne au titre des amendes de police ainsi qu'une demande auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR a lieu d'être demandé afin de pouvoir effectuer les travaux pour l'année 2020 et sur le budget 2020.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Travaux HT	5 900.00 €	Subvention Conseil Départemental (au titre des amendes de police) 40%	2 360.00 €
TVA	1 180.00 €	Subvention DETR maxi 40 %	2 360.00 €
TOTAL TTC	7 080.00 €	Autofinancement	2 360.00 €
		TOTAL	7 080.00 € TTC

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police compte tenu du problème de sécurité

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR

pour la réalisation de ces travaux se présentant comme désignés ci-dessus.

- **PREVOIT** de mettre la dépense au BP 2020 comme ci-dessus détaillé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

## **EGLISE – ETUDES DIAGNOSTIQUES – DEMANDE SUBVENTION ETAT – Ministère de la Culture**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'Etudes diagnostiques pour des travaux de restauration de l'église Saint Christophe de Romestaing.

Deux architectes spécialistes en monuments anciens ont été consultés.

Un seul architecte a répondu pour un coût d'étude de diagnostic s'élevant à 5 400.00 euros HT.

Par correspondance en date du 06 août 2019, il a sollicité l'aide de l'Etat-Ministère de la culture et ses services – la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques – demandant à la commune de statuer sur la proposition de financement qu'ils ont faite afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Vu la loi N°82.213 de mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application ;

Considérant la demande de subvention de la commune de Romestaing ;

Considérant la proposition d'aide financière de l'ETAT – Ministère de la culture, en date du 15 juillet 2019 ;

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :**

- D'**APPROUVER** Le projet d'Etudes diagnostiques s'élevant à la somme de 5 400.00 euros HT

- De **SOLLICITER** l'aide de l'Etat – Ministère de la culture ;

- D'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat – Ministère de la culture – DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :

- Montant de la dépenses subventionnable : 5 400.00 € H.T
- Participation de l'Etat – Ministère de la culture, 30 % du montant subventionnable : 1620.00 €
- Participation de la commune : 3 780.00 € réalisé par l'autofinancement

- De **S'ENGAGER** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet sur le budget 2020 de la commune de Romestaing et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ;

- **PRECISE** que la commune de Romestaing à la libre disposition du terrain et immeuble concerné ;

- **AUTORISE** le Maire, à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune de Romestaing à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

